

INSTRUCTIONS
DE MONTAGE
ET
DE RÉGLAGE

685 157 M.1

CHARRUE ALTERNATIVE

N° 841



C^{ie} MASSEY-HARRIS-FERGUSON

INSTRUCTIONS DE MONTAGE ET DE RÉGLAGE



CHARRUE ALTERNATIVE
N° 841

La charrue alternative N° 841 peut être montée sur les tracteurs N° 812 et 820 équipés du relevage hydraulique ou sur les tracteurs N° 811, 812 et 820 équipés du relevage à main;

Dans ce cas le levier de pique peut être utilisé avec avantage.

Pour le montage du levier de pique, se référer à l'Instruction N° 685 346 MI.

Si le tracteur est équipé d'une prise de force, enlever le garant de protection de celle-ci.

Montage

BARRE D'ATTELAGE (figure I-II).

1. Démontez la barre d'attelage si la traverse de celle-ci se trouve à l'arrière du tracteur.

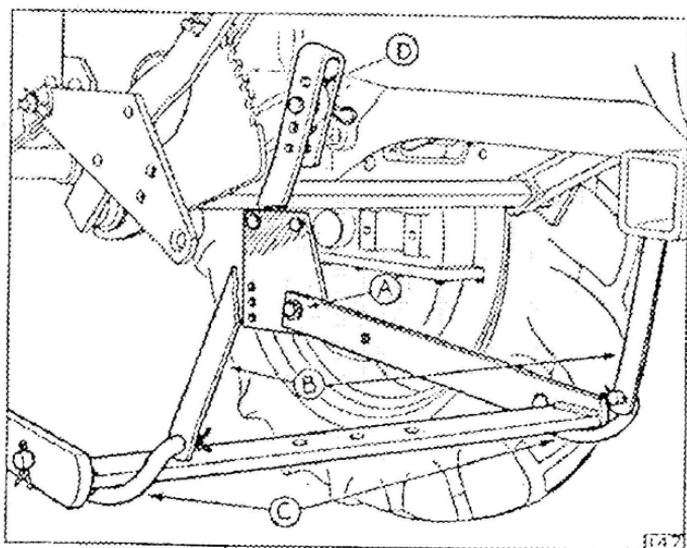


FIG. I

2. Présenter la barre d'attelage, traverse à l'avant, sous le tracteur entre les plaques et la boulonner comme indiqué en A, fig. 1 avec les entretoises épaulées.
S'il s'agit d'une barre d'attelage à démontage rapide, la fixer de la même manière mais avec les braches prévues.

Note : La barre d'attelage étant fixée et maintenue horizontale, s'assurer que la traverse relève vers l'avant du tracteur comme le montre la figure II.

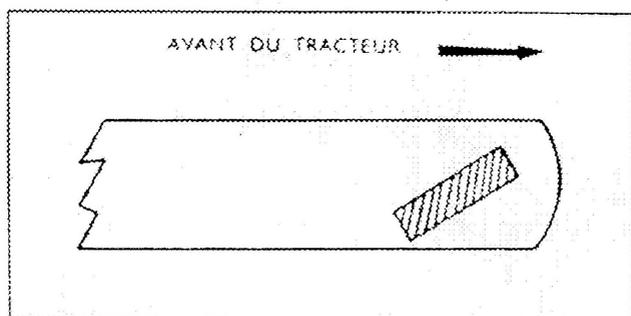


FIG. II

3. Fixer les ferrures de réglage de profondeur B aux bras de relevage et raccorder ces ferrures à la barre d'attelage avec les biellettes C. Pour la position des ferrures B sur les bras de l'arbre avant, se référer au chapitre « Réglage de Profondeur ».

MONTAGE DES CORPS

Fixer les corps sur les aces avec les boulons trouvés en place sur les corps.

Les aces sont identifiés par la lettre « D » pour le côté droit et « G » pour le côté gauche.

Si la charrue est livrée avec rallonges de versoirs, les fixer en L, fig. III à la place des plaquettes en bois.

RELEVAGE ET SYSTÈME DE RETENUE (voir fig. III).

(Sur les tracteurs N° 811-812-820 équipés du relevage à main et 812 équipés du relevage hydraulique).

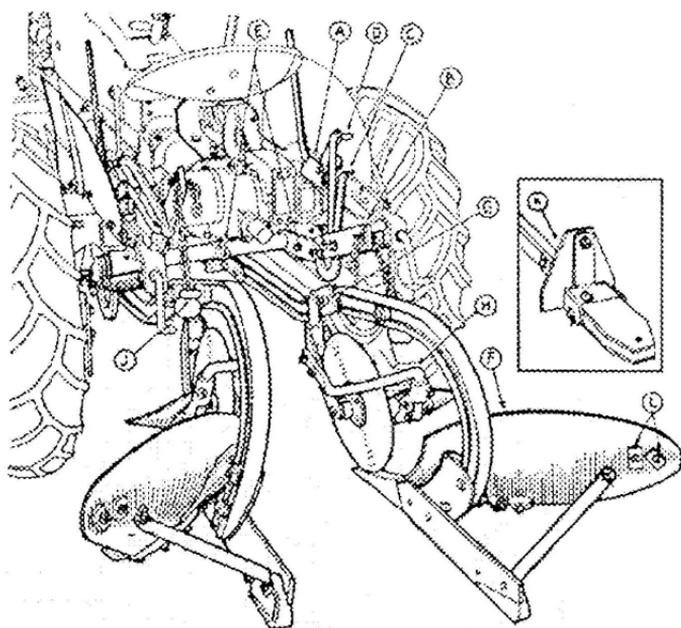


FIG. III

1. Boulonner l'ensemble de retenue A sur chaque cornière de garde-boue.
2. Boulonner les rallonges B sur les bras de l'arbre de relevage arrière du tracteur.
3. Goupiller chaque tringle D entre la rallonge de bras B et le levier de retenue.
4. Vérifier le fonctionnement de l'ensemble du système de retenue.

Le bras B doit se relever et la ferrure à laquelle la tringle D est fixée doit dépasser son point mort et se bloquer.

Si le blocage ne se fait pas, ajuster après avoir desserré les boulons fixant l'ensemble sur la cornière de garde-boue.

IMPORTANT

Les boulons dans les trous E doivent être enlevés afin d'assurer le mouvement alternatif des corps de charrue droit et gauche.

RELEVAGE ET SYSTÈME DE RETENUE (voir figure IV).

(sur tracteurs N° 820 équipés du relevage hydraulique).

1. Enlever la plaque en tôle, fixée à l'arrière du carter de réduction finale (couvercle pour visite du frein) et la remplacer comme indiqué sur la figure par l'ensemble livré assemblé.
2. Monter les biellettes entre le bras de relevage hydraulique et le bras inférieur.
3. Boulonner la rallonge de bras 13 A fig. IV à l'extérieur du bras inférieur.
4. Répéter ces opérations pour le côté opposé.

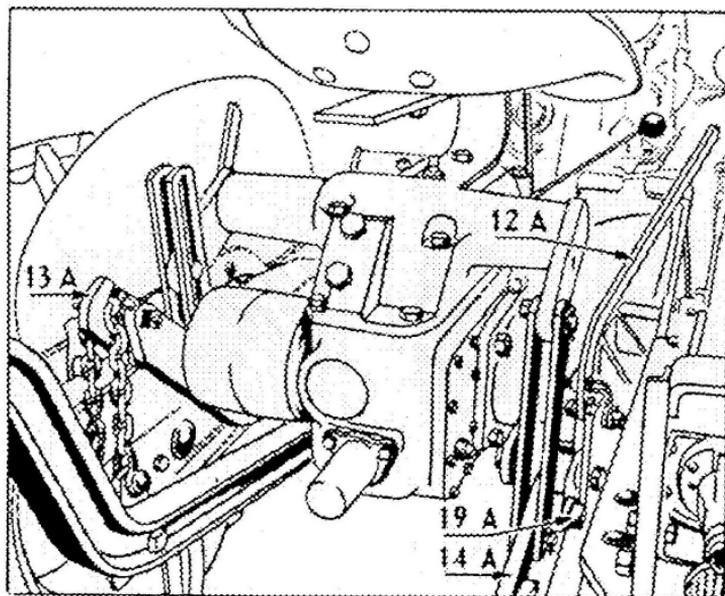


FIG. IV

FIXATION DE LA CHARRUE SUR LE TRACTEUR (figure V).

1. Mettre le pivot A dans le trou central de la traverse de la barre d'attelage.
2. La charrue étant posée sur le sol, reculer le tracteur et faire pénétrer la traverse dans les chapes B.
3. Fixer les chapes B avec les boulons C et les plats de réglage D.

Note : Les poignées de réglage E doivent être vers l'extérieur du tracteur comme indiqué.

Sur les charrues qui ne possèdent pas le réglage par poignée, le côté incliné le plus long de la console K fig. III doit être vers l'intérieur du tracteur.

4. Mettre les plats de réglage D sur le pivot A et les maintenir avec la goupille. Pour la position de ces plats, se référer au chapitre « Largeur des bandes ».
5. Baisser les bras de relevage B fig. III ou 13 A fig. IV après les avoir déverrouillés et y accrocher les chaînes. Pour le réglage de ces chaînes, se référer au chapitre « Relevage de la Charrue ».

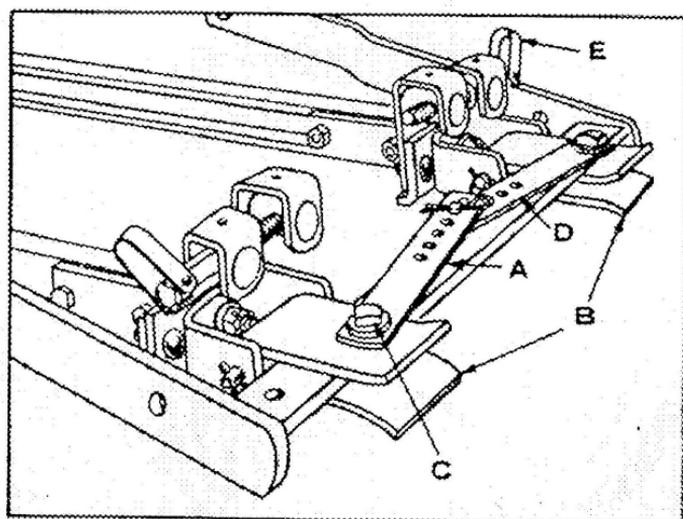


FIG. V

COUTRES CIRCULAIRES ET RASETTES (voir figure III)

1. Boulonner l'ensemble du coutre G fig. III sur chaque age en employant les cales d'épaisseur convenable afin d'obtenir un jeu de 12 mm mesuré horizontalement entre la pointe du soc et le tranchant du coutre.

Si la charrue est livrée avec rasettes (H fig. III) boulonner celles-ci dans les trous carrés des supports de coutre.

Réglages

VERTICALITÉ OU APLOMB DE LA CHARRUE (figure V).

Lorsque la roue de rate du tracteur se trouve dans le sillon et la roue opposée sur le guêret, le corps travaillant doit être réglé pour obtenir une muraille perpendiculaire au sol.

En modifiant la profondeur du sillon, l'angle de la muraille devient plus ou moins grand du fait que le tracteur se trouve plus ou moins incliné.

Il faudra donc régler l'inclinaison de l'age chaque fois que l'on modifie sensiblement la profondeur du sillon.

Le réglage se fait par les poignées (E fig. V).

Pour les charrues qui ne comportent pas ces poignées, le réglage se fait après avoir desserré l'écrou supérieur de la console K fig. III.

Bloquer cet écrou après réglage.

LARGEUR DES BANDES (fig. V).

Les trous dans les plats de réglage D permettent de modifier la largeur des bandes de terre à retourner.

En rapprochant l'age de la roue de rate du tracteur on diminue la largeur de la bande. On augmente cette largeur en éloignant l'age de la roue de rate.

Pour régler, il suffit d'enlever la goupille en épingle à cheveux du pivot A et d'y positionner les plats en utilisant le trou donnant la largeur désirée.

Remettre la goupille après réglage.

RÉGLAGE DE PROFONDEUR

Le réglage de base de la profondeur du sillon est obtenu d'après la hauteur de la traverse de la barre d'attelage du tracteur.

Celle-ci peut être levée ou baissée après avoir enlevé les goupilles et les broches des trous (D fig. I).

Dans les conditions moyennes, il est recommandé de mettre les broches dans le deuxième trou en partant du haut comme le montre la figure 1.

La profondeur du sillon peut également être modifiée en cours de labour en agissant sur le levier de relevage à main situé à droite du tracteur, ou sur le levier de pique si le tracteur en est équipé.

RELEVAGE DE LA CHARRUE

a) Tracteur équipé du relevage à main (811-812-820).

Le levier sur le côté droit du tracteur permet de relever ou de baisser la charrue.

Ce levier doit être enclenché au dernier cran arrière du secteur denté lorsque la charrue est relevée afin d'obtenir le dégagement maximum par rapport au sol.

Lorsque la charrue est baissée, le levier doit être enclenché au premier cran avant du secteur, afin de laisser à la charrue toute son indépendance avec un minimum de longueur de chaîne.

Pour obtenir un pointage et un relevage aisé de la charrue, il est recommandé de tendre les ressorts d'équilibrage jusqu'à 3 cm environ de leur maximum.

b) Tracteur équipé du relevage hydraulique (812).

On relève la charrue en manœuvrant le levier de commande du relevage vers l'arrière.

On baisse la charrue en poussant ce levier vers l'avant.

Les curseurs sur la tige qui est solidaire de l'ensemble mobile du vérin doivent être écartés au maximum.

TRÈS IMPORTANT

Les arbres avant et arrière du tracteur doivent être indépendants, c'est-à-dire lorsque les bras sur l'arbre de relevage arrière se relèvent ou s'abaissent sous l'action du vérin hydraulique, les bras à l'avant doivent rester immobiles; ces derniers n'étant actionnés que par le levier à main droit du tracteur.

Pour obtenir l'indépendance des arbres avant et arrière, la plaque L soudée sur l'arbre carré doit être boulonnée en M sur le levier comme indiqué sur la figure VI.

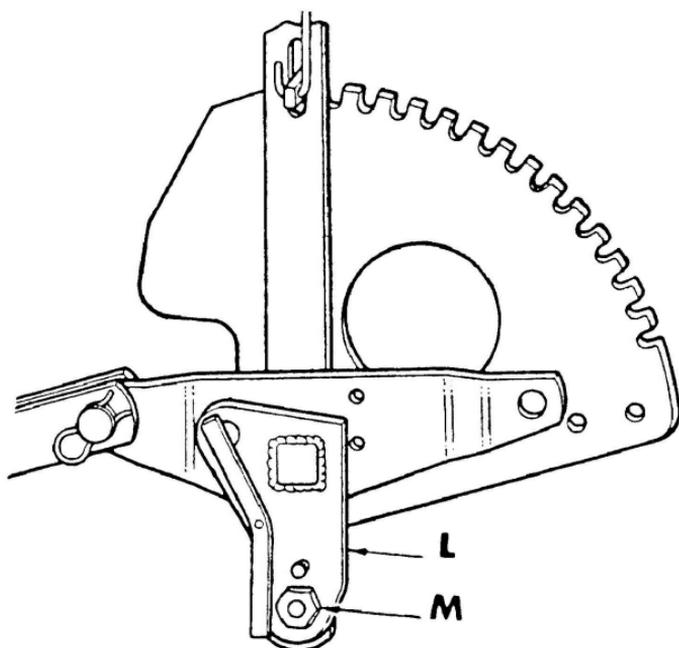


FIG. VI

Note : Pour baisser l'un ou l'autre corps de la charrue il faut soulever l'un ou l'autre des leviers A figure III, tout en agissant sur le levier de relevage à main ou hydraulique.

c) Tracteur équipé du relevage hydraulique (820).

On relève la charrue en manœuvrant le levier de commande du relevage vers l'arrière.

On baisse la charrue en poussant ce levier vers l'avant et en appuyant sur l'un ou l'autre des leviers 12 A figure IV.

Pour l'utilisation de la charrue N° 841, le verrou sur chacun de ces leviers doit être dégagé de la plaque support.

Un réglage en 19 A figure IV est possible pour le cas où les bras de relevage 13 A ne seraient pas tous les deux à la même hauteur.

CHAÎNE DE RELEVAGE

Lorsque le corps de la charrue est dans le sillon, la chaîne doit être suffisamment libre pour assurer un mouvement de flottement.

Cette chaîne doit néanmoins être suffisamment courte pour assurer le relèvement en position de transport.

Essayer successivement plusieurs maillons de la chaîne dans l'encoche du bras de relevage jusqu'à ce que la position correcte soit obtenue, ensuite, insérer la goupille de retenue.

Entretien

Deux fois par jour, pendant la saison des labours, donner quelques coups de pompe à graisse au graisseur sur le moyeu des coutres circulaires.

De temps en temps, mettre de l'huile ou de la graisse sur tous les points de friction et les articulations.

Lorsque la charrue n'est pas utilisée pendant un certain temps, la nettoyer et enduire toutes les parties travaillantes (socs, versoirs, contre-sep, coutres) d'une couche de graisse ou d'huile.

Protéger de la même manière les filets apparents des boulons.

REBATTAGE DES SOCS

Lors du rabattage des socs, il y a lieu de les tremper afin de maintenir la dureté nécessaire pour empêcher une usure rapide.

Cette trempe doit être effectuée selon les indications ci-après :

1. Chauffer au rouge cerise sur 10 cm à partir de la pointe du soc.
2. Tremper dans l'eau sur 5 cm pour refroidir et après avoir retiré le soc de l'eau attendre que le jaune paille atteigne la pointe du soc.
3. Refroidir alors la pièce complète à l'eau.

Si l'on désire tremper le tranchant du soc en même temps que la pointe, on peut chauffer sur 20 cm à partir de la pointe, ce qui chauffe également le tranchant sur 7 cm de largeur.

Corps à pointe mobile

MONTAGE

Le corps est expédié assemblé, l'âge étant remplacé par une épaisseur en bois de même forme.

1. Démontez le support arrière de pointe, l'épaisseur en bois et la lame de soc.
2. Boulonner le corps sur l'âge sans serrer avec le support arrière de pointe (A fig. VII et VIII). Le côté opposé à la rainure de la pointe doit être appliqué à l'avant sur le demi-soc appelé nez. Le support arrière doit s'appuyer parallèlement sur l'âge.

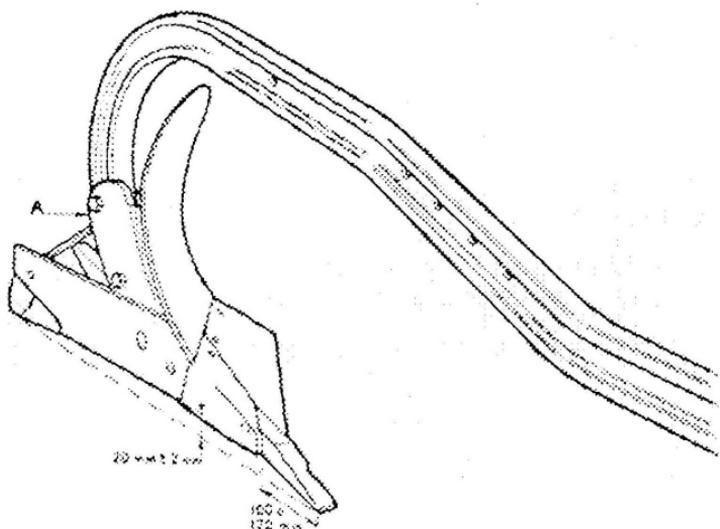


FIG. VII

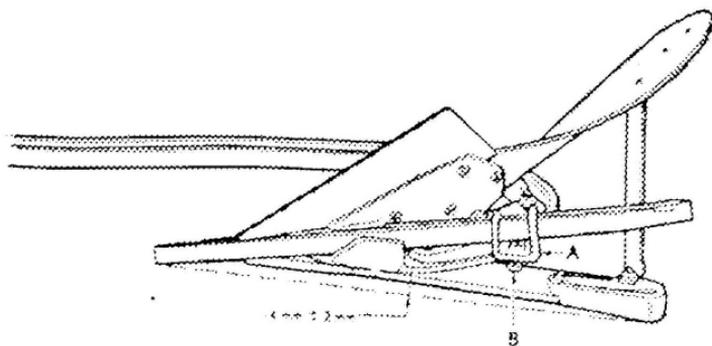


FIG. VIII

Nota : L'age étant brut de forge, il peut être nécessaire d'ajouter des rondelles (ou épaisseurs) entre le support arrière et l'age, de sorte que le serrage du support ne force pas sur la pointe et n'empêche pas le va-et-vient de celle-ci (mouvement pour le réglage).

3. Bloquer tous les boulons.

RÉGLAGES

1. Avancer la pointe et bloquer dans la première empreinte le boulon de serrage prévu sur le support arrière (B fig. VIII).

2. Vérifier le pointage dans les deux sens :

a) **Verticalement** (voir fig. VII).

En joignant avec un réglé l'extrémité de la pointe et le talon, il doit y avoir un dégagement de 20 mm \pm 2 mm à la jonction du nez et du sep.

b) **Horizontalement** (voir fig. VIII).

Même méthode; dégagement 14 mm \pm 2 mm.

Des lumières sur la fixation du support arrière sont prévues pour faciliter les réglages.

3. Remonter la lame de soc en faisant pénétrer dans la rainure de la pointe l'extrémité déformée à cet effet.

Bloquer le boulon central, puis l'extrême.

Nota : Une fois le montage terminé, la pointe doit être contre le nez.

Entretien

Pour obtenir le maximum de rendement, vérifier les points suivants périodiquement :

La pointe doit être avancée de 100 à 120 mm (fig. VII) au-delà du nez pour obtenir les dégagements précités.

De cette façon les pièces inférieures seront protégées, notamment le support avant de pointe.

En mesurant au départ la longueur totale pointe-talon, on pourra suivre l'usure et la compenser en avançant la pointe à l'empreinte suivante.

Cet avancement doit être fait après 20 mm d'usure de façon à maintenir la qualité du travail et un tirage régulier.

C^{IE} MASSEY-HARRIS-FERGUSON

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 500 000 000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL ET USINES

MARQUETTE-LEZ-LILLE (Nord)

FRANCE

SUCCURSALES

BORDEAUX

15, Place Amédée-Lorrier
 Télég. : MASHARRIS-BORDEAUX
 Téléphone : 92-77-01 et 75-77-01

L Y O N

5, Rue des Docks
 Télég. : MASHARRIS-LYON
 Tél. : TERREBLEU 25-81 et 75-81

LILLE

18, Rue Mabus
 Télég. : MASHARRIS-LILLE
 Téléphone : 33-10-75 et 33-10-76

N A N C Y

96 à 108, Boul. d'Austrasia
 Télég. : MASHARRIS-NANCY
 Téléphone : 33-33-81

N A N T E S

2, Quai de Tourville
 Télég. : MASHARRIS-NANTES
 Téléphone : 12-51 et 38-09

P A R I S

148, Boul. de la Villette (19^e)
 Télég. : MASHARRIS-PARIS
 Téléphone : BCL 92-21 et 4 lignes

T O U L O U S E

29, 31, 33, Av. du Fort à Fournos
 Télég. : MASHARRIS-TOULOUSE
 Tél. : CARTELE 94-36 et 94-35

O R A N

19, Boul. Hippolyte-Girard
 Télég. : MASHARRIS-ORAN
 Téléphone : 2-3-66 et 2-3-75

● DÉPÔTS

J U V I S Y

67, Quai J.-P. Timbaud, 67
 Téléphone : BELLE-ÉPINE 42-31

B O U R G E S

Centre d'Orléans - SAINT-DENIS
 Téléphone : 23-19